Zeitschrift: Annales fribourgeoises

Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg

Band: 15 (1927)

Heft: 1

Artikel: Découvertes archéologiques

Autor: Peissard

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-817310

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.12.2025

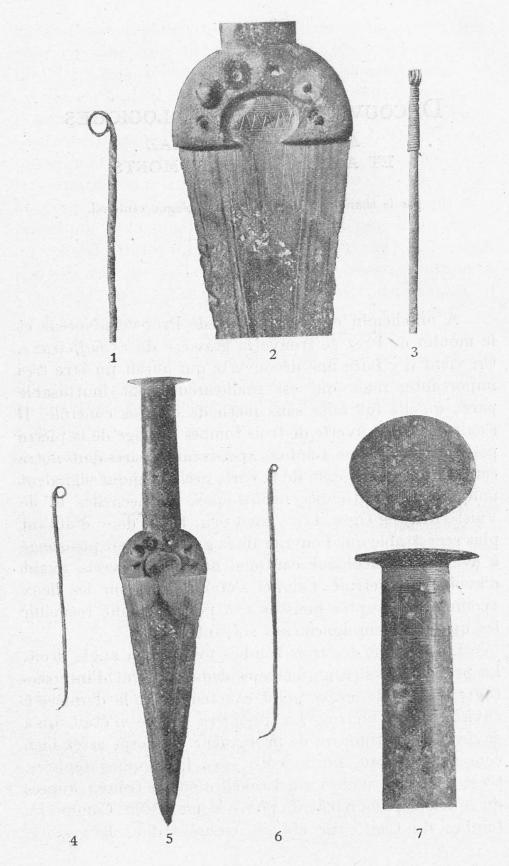
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES A PREZ-VERS-NORÉAZ ET A MONTAGNY-LES-MONTS

par le chanoine PEISSARD, archéologue cantonal.

A mi-chemin entre le village de Prez-vers-Noréaz et le moulin de Prez se trouve la gravière du « Chaffeiruz ». On vient d'y faire une découverte qui aurait pu être très importante, mais qui est malheureusement inutilisable parce qu'elle fut faite sans méthode et sans contrôle. Il s'agit de la découverte de trois tombes de l'âge de la pierre polie ou néolithique, tombes excessivement rares dans notre canton. Les documents de la carte archéologique signalent uniquement les tombes néolithiques de Léchelles et de Vuisternens-en-Ogoz. C'est bien peu. Il est donc d'autant plus regrettable que l'ouvrier de la gravière n'ait pas songé à avertir l'archéologue cantonal de sa découverte avant d'avoir tout détruit. Celui-ci s'étant rendu sur les lieux « comme grêle après moisson », a pu cependant recueillir les quelques renseignements suivants:

La première était à un mètre et demi du point d'intersection; la seconde, en ce point exactement et la dernière à environ deux mètres. La première tombe n'était qu'à environ 40 centimètres de profondeur. Le corps assez bien conservé reposait sur le côté avec les jambes repliées. C'est ce qu'on avait vu à Léchelles où on trouva, auprès du squelette, une hache de pierre et un tesson. Comme les tombes du Chaffeiruz étaient creusées dans le gravier,



l'ouvrier, nullement averti, ne prit pas garde aux objets de pierre qui, selon la coutume rituelle, devaient certainement les accompagner. Le corps était orienté est-ouest, tandis que les deux autres l'étaient du nord au sud. Ce fait démontre qu'à l'époque de la pierre polie, comme d'ailleurs à l'époque du bronze encore, l'orientation ne jouait aucun rôle dans les inhumations. Dans les deux dernières tombes, les corps gisaient étendus sur le dos, les jambes allongées. Celui de la deuxième tombe avait une écuelle pour lui protéger le visage. Réduite en menus morceaux dont plusieurs n'ont pu être retrouvés, cette poterie ne peut être reconstituée. La pâte est d'une argile grossière et mal cuite parce que cuite à l'air libre. Une rangée de traits verticaux formait la décoration du rebord supérieur.

Non loin de la gravière du Chaffeiruz, entre Grandsivaz et Montagny-les-Monts, il y a sur le sommet d'un coteau formé par la vallée de l'Arbogne, un lieu dit « Au Grabou ». M. Vital Bugnon, propriétaire au Grabou, y exploite, à côté de sa maison, une riche gravière. C'est donc en faisant son gravier qu'il découvrit trois tombes de l'âge du bronze.

La première tombe était simplement creusée dans le gravier sans autre particularité. Le squelette en bonne partie fusé reposait à un mètre et demi de profondeur. Il regardait le nord. Comme les ossements étaient frêles et petits, ce devait être la sépulture d'un enfant ou d'un adulte. Deux épingles (N° 4 et 6) formaient le mobilier funéraire.

A 4 mètres de distance se trouvait une seconde tombe. Le squelette encore en partie fusé, reposait à deux mètres et demi de profondeur, sur un lit de grandes pierres plates. Autour du corps, il y avait une sorte de sarcophage fait de gros cailloux roulés et, au-dessus, un semblant de voûte pareillement en gros cailloux. Cette tombe fournit un superbe poignard (N° 5).

A un mètre de cette sépulture, M. Bugnon en mit au jour une troisième, à un mètre et demi de profondeur. Le corps en assez bon état de conservation était orienté nord-

sud, avec les bras allongés. Cette tombe ne renfermait aucun objet.

Chose singulière, qui frappa vivement M. Bugnon, c'est que dans les deux premières tombes, les têtes avaient disparu. Comment expliquer ce fait? D'abord, est-ce bien exact? Impossible de le dire puisque l'archéologue cantonal, arrivé trop tard sur les lieux, ne put constater la réalité de cette observation. M. Bugnon maintient formellement son assertion. D'après lui, ces deux têtes n'ont pas été enterrées, car, en ce cas, il en aurait au moins retrouvé des fragments comme pour le reste des corps, tandis que tout avait disparu. C'est le cas de redire avec le poète: « sub judice lis est! ».

Etudions maintenant les objets découverts, les épingles et le poignard.

La première épingle (N° 1 et 4) mesure 116 millimètre de longueur et deux d'épaisseur. La tête est en forme de crosse et la tige est torse. C'est le type classique de l'épingle lacustre qu'on retrouve à toutes les phases de l'époque du bronze, aussi bien au bronze 1 qu'au bronze V.

La seconde épingle (Nos 3 et 6) est à enroulement terminal surmonté d'une ganse, que les Allemands désignent sous le nom de Schleifennadel. Cette pièce est très curieuse. C'est une tige de bronze, étirée dans sa partie supérieure, puis ingénieusement enroulée de facon à former une bélière dans laquelle on passait le fil ou la chaînette qui retenait l'épingle. Ce type qui, des régions de la Méditerranée orientale (Egypte, Chypre, Troade), s'est répandu dans l'Europe centrale et nordique, a déjà été signalé en Suisse. Les musées de Genève et de Fribourg en possèdent un exemplaire provenant, le premier, de la station lacustre des Eaux-Vives, le second, de celle d'Estavayer. Ce dernier a encore un bout de la chaînette attenant. A ma connaissance, c'est la première fois que cette épingle si rare a été trouvée dans une tombe de notre canton. Jusqu'à ce jour, elle fait complètement défaut en France. Notre spécimen mesure 145 millimètre de longueur et trois d'épaisseur.

Remarquons, ainsi que je le disais dans une précédente étude, que, chez nous, la pointe des épingles terriennes est infléchies alors que les épingles lacustres ont leur pointe droite. Il serait intéressant de savoir si cette constatation se vérifie aussi dans les autres régions de la Suisse.

Le poignard à poignée de bronze (N° 5) est une fort belle pièce. Déchelette, dans son manuel d'archéologie préhistorique, vol. 2^{me}, page 194, décrit ainsi ce type

de poignard, identique de tous points au nôtre:

« Ces poignards se recommandent par leur belle exécution. La base de la poignée, munie de rivets, présente en son milieu une échancrure demi-ovale qui circonscrit au sommet de la lame une surface ornée de fines gravures géométriques. Au-dessous, une rangée de dents de loup forme un tracé rectiligne (N° 2). Enfin les plats de la lame sont ornés de filets en creux, parallèles aux tranchants. La poignée, terminée par un pommeau ovale gravé d'un motif cruciforme, était le plus souvent fondue à part et rivée à la lame (N° 2). Certains exemplaires sont cependant d'une seule pièce, lame et poignée; dans ce cas, les rivets ne sont que simulés ».

Le poignard du Grabou est bien composé de deux pièces, lame et poignée, car, ainsi que le montre la planche un rivet manquant laisse voir un trou qui passe de part en part et la tige des rivets est visible très nettement, ce qui prouve que les rivets, au nombre de six, ne sont pas simulés, mais qu'ils remplissent bien leur fonction, qu'ils relient la lame à la poignée. Ce type apparut de bonne heure en Italie. Il pénétra dans l'Allemagne du sud et les pays du nord où il fut l'objet de nombreuses imitations.

Notre poignard mesure 232 millimètres de longueur;

la poignée seule 10 centimètres.

Le poignard et l'épingle à enroulement et œillère sont caractéristiques de la fin de la période 1 de l'âge du bronze, période qui se fixe communément entre l'an 2000 et 1850 avant Jésus-Christ.

Ces objets sont recouverts d'une jolie patine bleuverdâtre.

Il est grandement regrettable que les ouvriers qui font une découverte archéologique, n'aient pas l'idée de suspendre leurs travaux en cet endroit et d'avertir immédiatement soit le musée soit, du moins, le contrôleur des routes de leur arrondissement, qui, lui, ferait le nécessaire. Ces tombes sont si rares, par conséquent si intéressantes et si importantes, que, fouillées sans méthode, elles constituent chaque fois une perte sensible pour la science archéologique. Il est évident que si l'on fouille ces vieilles tombes, ce n'est point pour les objets en eux-mêmes. La plupart du temps leur valeur intrinsèque est nulle; c'est parfois de la pierre simplement, du mauvais bronze ou du fer rouillé. La fouille méthodique et scientifique permet des constatations et des observations très intéressantes sur ces époques reculées où les documents écrits font totalement défaut. Grâce à ces fouilles et aux multiples renseignements qu'elles fournissent, on arrive petit à petit à situer nos lointains ancêtres dans leur cadre en reconstituant leur genre de vie, leurs croyances religieuses par les rites funéraires et certaines de leurs coutumes, comme aussi à fixer leur lieu d'habitation.